

Escalquens, le 12 décembre 2022

Robert BÉNAZET
Adjoint au maire délégué à l'urbanisme

Service urbanisme
Affaire suivie par : Pauline HERTOUX
Tél : 05 62 71 73 53
Mél : service.urbanisme@escalquens.fr

**A l'attention des participants du
Comité de Pilotage de révision du PLU
sur l'OAP Nature et Cadre de vie**

Référence : URBA/PH/RB/2022-21393

Annexes :

- Rapport de présentation du PLU version de travail 2018
- Cahier des recommandations architecturales, urbaines et paysagères du Sicoval

Objet : Relevé de décisions Comité de Pilotage OAP Nature et Cadre de vie

Madame, Monsieur,

Vous avez participé au comité de pilotage de révision du PLU sur l'OAP Nature et Cadre de vie et je vous en remercie. Les échanges ont été riches et constructifs.

Monsieur le Maire a introduit la réunion en rappelant les raisons pour lesquelles une OAP Nature et Cadre de vie est préparée : il existe une obligation légale de réaliser une OAP relative à la densification, et une OAP relative aux continuités écologiques. S'agissant de thématiques très liées, la majorité municipale a choisi de les traiter dans une même OAP. Cette OAP reprend ainsi les éléments relatifs à la densification traités lors du précédent travail sur l'OAP densification.

Vous trouverez ci-dessous un relevé des décisions actées lors de ce Comité de Pilotage. Les pages référencées correspondent au document « ESC_OAP_Nature_CadredeVie_v3 ».

- Sur la forme :
 - p.8 : modifier des formulations pour les transformer en « Limiter les effets des sécheresse » et « Limiter les risques climatiques »
 - p.14 : modifier le second sous-titre « Densification modérée » pour le transformer en « Densification incitée »
- Sur le fond :



- Le rapport de présentation du PLU est envoyé aux participants avec le relevé de décisions de la réunion. Il est également accessible sur le site Internet de la commune, rubrique révision du PLU, ou à l'adresse https://www.escalquens.fr/wp-content/uploads/2019/01/PLU-Escalquens_Diagnostic-ao%C3%Bbt-2018-VF.pdf
- Le cahier de recommandations architecturales et paysagères est transmis aux participants de la réunion. Il est également accessible sur le site Internet du Sicoval, ou à l'adresse https://www.sicoval.fr/app/uploads/2021/12/Sicoval_Cahier_recomandations_architecturales_urbaines_paysageres_2014.pdf
- Préciser dans l'OAP Nature et Cadre de vie les critères ayant conduit au classement en secteur à densité « incitée » et « modérée » : l'existence et la capacité des réseaux (eau, énergie), l'existence de lignes de transports en commun, la proximité avec les grands axes de déplacement, la proximité avec le centre-ville
- Dans l'OAP sectorielle centre-ville, il sera indiqué explicitement que le centre-ville déroge à l'OAP Nature et Cadre de vie, tout en restant dans le même esprit, en cohérence
- Le chiffrage de la modération de la consommation de l'espace sera indiqué dans le PADD
- Intégration des cartographies des continuités écologiques dans le règlement graphique, et directement dans l'OAP, sitôt mises à jour avec le travail des naturalistes
- Les prescriptions relatives à la mobilité et aux déplacements piétons seront intégrées dans une OAP Mobilité

Je vous souhaite bonne réception et bonne lecture de ce relevé de décisions.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Robert BÉNAZET


